



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONFERENCE SUR "LES TROUBLES
DES APPRENTISSAGES ET LES TROUBLES
DYS".**

**DÉCISION N° DM-24-283
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-502 en date du 2 juin 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON en qualité de Conseiller municipal chargé du handicap.

CONSIDÉRANT la proposition de Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94100 Saint-Maur-des-Fossés, d'organiser une conférence sur « Les troubles des apprentissages et les troubles Dys » le vendredi 22 novembre 2024 pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Béatrice NAVARRO et Madame Laetitia HAOUZI pour l'organisation d'une conférence sur « Les troubles des apprentissages et les troubles Dys » le vendredi 22 novembre 2024, en salle Robert Louis pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros), répartis en 600 € pour Madame NAVARRO et 600€ pour Madame HAOUZI ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au handicap,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240911-lmc1H12300H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/09/2024 Date de Publication : 11/09/2024
